

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 28 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mercredi 28 mai 2025, à 18 h, à la salle de la Capitainerie, situé au 455, route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

Sont présents :

Monsieur Kévin Maurice	Maire
Monsieur Pierre Baril	Siège # 1
Monsieur Louis Quevillon	Siège # 3
Madame Martine Renaud	Siège # 4
Madame Marilou Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence de Monsieur Kévin Maurice, maire.

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général;
Madame Mélanie Ladouceur, adjointe à la direction générale et assistante-greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le conseil municipal, conformément aux articles 323, 325 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil municipal.

La séance est ouverte à 18 h par le maire, monsieur Kévin Maurice.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Résultats de l'appel d'offres public numéro DG2025-02 – Réfection du mur de soutènement à l'hôtel de ville – Adjudication de contrat
5. Résultats de l'appel d'offres public numéro DG2025-03 – Aréna Gilles-Lupien – Phase 2 – Réfections diverses – Adjudication de contrat
6. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 337-01-2025 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 337-2024 concernant les travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage des fossés du Domaine Cadieux afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant de 1 454 507 \$

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

7. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 349-2025 concernant les travaux de réfection de la toiture du garage municipal et décrétant un emprunt et une dépense de 325 530 \$
8. Autorisation d'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 4 992 101 et d'une partie du lot 6 630 659 du cadastre du Québec – Remplacement de la résolution numéro 25-02-29
9. Nomination d'un titulaire de la charge de greffier pour les fins de la séance ordinaire du 3 juin 2025
10. Remerciements à trois membres du Comité consultatif d'urbanisme pour leurs années d'implication
11. Établissement d'une servitude de passage et d'entretien sur la partie de lot 6 104 745 du cadastre du Québec – Autorisation de signature
12. Adoption du Règlement numéro 170-25-2025 modifiant le Règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin notamment de mettre à jour les tarifs relatifs aux activités de loisir
13. Période de questions
14. Levée de la séance extraordinaire

2.

25-05-168 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

3.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent.

4.

25-05-169 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO DG2025-02 – RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT À L'HÔTEL DE VILLE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire effectuer des travaux de réfection du mur de soutènement à l'hôtel de ville;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public numéro DG2025-02 par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la réfection du mur de soutènement à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE 5 entreprises ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres public, à savoir, toutes taxes incluses :

SOUSSIONNAIRES	TOTAL INCLUANT LES TAXES
Maylan Goup inc.	551 029,76 \$
Monco Construction inc.	556 889,45 \$
Émile Foucault Excavation inc.	841 818,21 \$
SAHO Construction inc.	856 330,35 \$
Les Entreprises Verrecchia inc.	966 723,60 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham octroie le contrat pour les travaux de réfection du mur de soutènement à l'hôtel de ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit Maylan Group inc. au montant de 551 029,76 \$ toutes taxes incluses, selon les clauses prévues au devis de l'appel d'offres numéro DG2025-02, incluant tout addenda.

QUE la dépense soit payable à même le règlement d'emprunt numéro 294-2021.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Jean-François Brunet, directeur général, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

25-05-170 5.
**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO
DG2025-03 – ARÉNA GILLES-LUPIEN – PHASE 2 –
RÉFECTIONS DIVERSES – ADJUDICATION DE
CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire effectuer des travaux de réfections diverses à l'aréna Gilles-Lupien;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public numéro DG2025-03 par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour des travaux de réfections diverses de l'aréna Gilles-Lupien;

CONSIDÉRANT QUE 6 entreprises ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres public, à savoir, toutes taxes incluses :

SOUMISSIONNAIRES	TOTAL INCLUANT LES TAXES
Construction Laval Aubin Ltée	1 291 631.60 \$
Desjardins & St-Denis inc.	1 384 791,09 \$
Banexco inc.	1 418 791.50 \$
Les Entreprises Verrecchia inc.	1 512 982.47 \$
Maylan Group	1 517 885.00 \$
Aranda Construction inc.	1 561 360.50 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham octroie le contrat pour des travaux de réfections diverses de l'aréna Gilles-Lupien au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Laval Aubin Ltée au montant de 1 291 631.60 \$ toutes taxes incluses, selon les clauses prévues au devis de l'appel d'offres numéro DG2025-03, incluant tout addenda.

QUE la dépense soit payable à même le règlement d'emprunt numéro 344-2024 ainsi qu'un montant maximum de 25 000 \$ en provenance de l'excédent accumulé non affecté.

QUE tout solde résiduaire relatif à la présente résolution soit retourné à son fonds d'origine à la fin du projet.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Jean-François Brunet, directeur général, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

25-05-171 6. **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 337-01-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 337-2024 CONCERNANT LES TRAVAUX DE PAVAGE, D'ÉCLAIRAGE ET DE REPROFILAGE DES FOSSÉS DU DOMAINE CADIEUX AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À UN MONTANT DE 1 454 507 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a décrété, par le biais du Règlement d'emprunt numéro 337-2024, une dépense et un emprunt de 1 147 330 \$ pour les travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage des fossés du Domaine Cadieux;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le Règlement numéro 337-2024 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Martine Renaud à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE, dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil;

ATTENDU QUE les travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage des fossés, du Domaine Cadieux, dont le détail est prévu à l'annexe « A » faisant partie intégrante du présent règlement, seront donc payés à même un emprunt à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ainsi que toute annexe à laquelle il est fait référence dans le présent règlement en font partie intégrante.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 337-2024 est remplacé par le suivant :

« Règlement d'emprunt numéro 337-2024 concernant les travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage des fossés du Domaine Cadieux et décrétant un emprunt et une dépense de 1 454 507 \$ ».

ARTICLE 3

L'article 2 du règlement numéro 337-2024 est remplacé par le suivant :

« Le conseil municipal est autorisé à effectuer ou à faire effectuer les travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage des fossés du Domaine Cadieux, conformément à l'estimation budgétaire préparée par monsieur Michael Bubar, directeur du Service des infrastructures et travaux publics et madame Marie-Christine Vézeau, trésorière et directrice du Service des finances, signée et datée du 2 mai 2025, au montant total estimé à 1 454 507 \$, incluant les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes nettes et les frais d'emprunt temporaire, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 4

L'article 3 du règlement numéro 337-2024 est remplacé par le suivant :

« Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 454 507 \$ pour les fins du présent règlement d'emprunt. ».

ARTICLE 5

L'article 4 du règlement numéro 337-2024 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter le solde de la dépense prévue au présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 454 507 \$ sur une période de vingt (20) ans. De plus, la trésorière est autorisée à emprunter temporairement au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham tout ou en partie du montant autorisé aux fins du présent règlement. ».

ARTICLE 6

Le cinquième « ATTENDU QUE » du règlement numéro 337-2024 est remplacé par le septième « ATTENDU QUE » du présent règlement.

L'annexe « A » du règlement numéro 337-2024 est remplacé par l'annexe « A » du présent règlement.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Mélanie Ladouceur
Adjointe à la direction générale et
assistante-greffière

Avis de motion :	Le 6 mai 2025
Dépôt du projet :	Le 6 mai 2025
Adoption du règlement :	Le 28 mai 2025
Avis public tenue du registre :	Le
Tenue du registre :	Le
Approbation MAMH :	Le
Entrée en vigueur :	Le

ANNEXE « A »

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 337-2024 CONCERNANT LES TRAVAUX DE PAVAGE, D'ÉCLAIRAGE ET DE REPROFILAGE DES FOSSÉS DU DOMAINE CADIEUX ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 454 507 \$

Type d'intervention	Coûts
Pavage	820 754 \$
Éclairage	114 683 \$
Reprofilage des fossés	175 000 \$
Sous-total des coûts directs	1 110 437 \$
Honoraires professionnels – 10 %	111 044 \$
Imprévus – 10 %	111 044 \$
TVQ à payer – 50 %	66 460 \$
Frais d'émission de l'emprunt – 5 %	55 523 \$
Sous-total des frais incidents	344 070 \$
Grand total du règlement d'emprunt	1 454 507 \$

Préparée le 2 mai 2025 par :

Michael Bubar
Directeur – Service des
infrastructures et travaux
publics

Marie-Christine Vézeau
Trésorière et directrice du
Service des finances

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

25-05-172 7.
**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO
349-2025 CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION
DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL ET
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE
325 530 \$**

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer les travaux de réfection de la toiture du garage municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Martine Renaud à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE, dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil;

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la toiture du garage municipal, dont le détail est prévu à l'annexe « A » faisant partie intégrante du présent règlement, seront donc payés à même un emprunt à cet effet;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des infrastructures et travaux publics, monsieur Michael Bubar.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu:

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule ainsi que toute annexe à laquelle il est fait référence dans le présent règlement en font partie intégrante.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

Le conseil municipal est autorisé à effectuer les travaux de réfection de la toiture du garage municipal, propriété de la Ville de Brownsburg-Chatham, conformément à l'estimation budgétaire préparée par monsieur Michael Bubar, directeur du Service des infrastructures et travaux publics et madame Marie-Christine Vézeau, trésorière et directrice du Service des finances, signée et datée du 29 avril 2025, au montant total estimé à 325 530 \$, incluant les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes nettes et les frais d'emprunt temporaire, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 325 530 \$ pour les fins du présent règlement d'emprunt.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter le solde de la dépense prévue au présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 325 530 \$ sur une période de vingt (20) ans. De plus, la trésorière est autorisée à emprunter temporairement au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham tout ou en partie du montant autorisé aux fins du présent règlement.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement d'emprunt est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement d'emprunt et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée pour le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le conseil municipal décrète qu'un montant représentant 5 % du total de l'emprunt est destiné à renflouer le fonds général de la Ville de Brownsburg-Chatham de tout ou en partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Mélanie Ladouceur
Assistante-greffière

Avis de motion :

Le 6 mai 2025

Dépôt du projet :

Le 6 mai 2025

Adoption du règlement :

Le 28 mai 2025

Avis public tenue de registre :

Tenue de registre :

Approbation MAMH :

Entrée en vigueur :

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ANNEXE « A » - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 349-2025

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

Type d'intervention	Coûts
Réfection de la toiture (voir estimation budgétaire préliminaire de Coursol Miron Architectes)	248 528 \$
Sous-total des coûts directs	248 528 \$
Honoraires professionnels – 10 %	24 852 \$
Imprévus – 10 %	24 852 \$
TVQ à payer – 50 %	14 874 \$
Frais d'emprunt temporaire – 5 %	12 424 \$
Sous-total des frais incidents	77 002 \$
Grand total du règlement d'emprunt	325 530 \$

Préparée le 29 avril 2025 par :

Michael Bubar
Directeur du Service des
infrastructures et travaux
publics

Marie-Christine Vézeau
Trésorière et directrice du
Service des finances

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

25-05-173 8. **AUTORISATION D'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU
PAR VOIE D'EXPROPRIATION DU LOT 4 992 101 ET
D'UNE PARTIE DU LOT 6 630 659 DU CADASTRE DU
QUÉBEC – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION
NUMÉRO 25-02-29**

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 992 101 du cadastre du Québec a une vocation de « rue et avenue pour l'accès local » selon le rôle d'évaluation foncière de la Ville, malgré qu'il ne soit pas actuellement carrossable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire acquérir ce lot et toute autre partie de lot 6 630 659 nécessaire aux fins du respect de la réglementation municipale en matière de conception de chemin, à des fins d'aménagement d'une voie de circulation publique;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition peut se faire de gré à gré ou par voie d'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution remplacera la résolution numéro 25-02-029;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation du greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est recommandé :

D'AUTORISER l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 4 992 101 et d'une partie du lot 6 630 659, à des fins d'aménagement d'une voie de circulation publique, conformément aux articles 570 de la Loi sur les cités et villes et 4 de la Loi concernant l'expropriation (RLRQ, c. E-25).

D'AUTORISER la firme DHC Avocats à entamer, au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham, une procédure d'expropriation du lot 4 992 101 et d'une partie du lot 6 630 659, à défaut d'une entente pour une acquisition de gré à gré.

D'AUTORISER la Ville à mandater tout arpenteur-géomètre pour concevoir un plan et une description de l'immeuble, le cas échéant.

D'AUTORISER la Ville à mandater tout évaluateur agréé afin de déterminer la valeur de l'immeuble selon les concepts applicables en matière d'expropriation.

D'AUTORISER monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique ou madame Mélanie Ladouceur, adjointe à la direction générale et assistante-greffière, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

QUE toute dépense attribuable à l'application de la présente résolution soit payable à même le budget d'opération via le poste budgétaire 02-140-00-412.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 25-02-029.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

25-05-174 9. **NOMINATION D'UN TITULAIRE DE LA CHARGE DE GREFFIER POUR LES FINS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025**

CONSIDÉRANT QUE, selon les articles 90 et 96 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière doit assister aux séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ni le greffier ni l'assistante-greffière ne pourront assister à la séance ordinaire du 3 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un titulaire de la charge de greffier pour les fins de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

DE NOMMER le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, comme titulaire de la charge de greffier pour les fins de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

10.

25-05-175

REMERCIEMENTS À TROIS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LEURS ANNÉES D'IMPLICATION

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) joue un rôle essentiel dans l'analyse des demandes en matière d'urbanisme et dans la formulation de recommandations éclairées au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU consacrent de leur temps, énergie et expertise au service de leur collectivité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Cadotte, monsieur Daniel Campeau et madame Jacinthe Roy, membres du CCU depuis plusieurs années, ont fait preuve d'un engagement constant, d'un jugement avisé et d'un grand respect du cadre réglementaire et des valeurs communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de monsieur Daniel Cadotte, monsieur Daniel Campeau ainsi que madame Jacinthe Roy a permis d'enrichir les délibérations du comité et de soutenir des décisions équilibrées et durables;

CONSIDÉRANT QUE leur départ du comité marque la fin d'un engagement exemplaire qui mérite d'être souligné de façon officielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner concrètement l'engagement des membres du Comité consultatif d'urbanisme en leur remettant une carte de remerciement personnalisée ainsi qu'un certificat-cadeau en reconnaissance de leur contribution exceptionnelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé unanimement et il est résolu :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements à monsieur Daniel Cadotte, monsieur Daniel Campeau ainsi que madame Jacinthe Roy pour leurs nombreuses années d'implication dévouée au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE ce témoignage de reconnaissance soit consigné au procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

25-05-176 11. **ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN SUR LA PARTIE DE LOT 6 104 745 DU CADASTRE DU QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 6 104 745 du cadastre du Québec est la propriété de madame Susie Léger;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire que ce lot soit grevé d'une servitude de passage et d'entretien en sa faveur, dont l'utilité sera à des fins de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire acquiesce à l'établissement de cette servitude et qu'elle soit consentie à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE le plan intitulé « Description technique pour une servitude » réalisé par monsieur Carl Lajeune, arpenteur-géomètre en date du 23 avril 2025 sous la minute 5327, établit l'emplacement exact de la servitude et est joint à la présente résolution comme en faisant partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte les responsabilités inhérentes à son titre de titulaire de la servitude;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique ou madame Mélanie Ladouceur, assistante-greffière, à signer, tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

QUE les frais de notaire soient assumés par la Ville.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents

25-05-177 12. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-25-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-2010 DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN NOTAMMENT DE METTRE À JOUR LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE LOISIR**

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de prévoir par règlement que des biens, des services ou des activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement de tarification numéro 170-2010 afin d'y inclure des tarifs relatifs à certaines activités;

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Mélanie Ladouceur
Assistante-greffière

Avis de motion : Le 6 mai 2025
Dépôt du projet : Le 6 mai 2025
Adoption : Le 28 mai 2025
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité par les élus présents

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent.

15.

25-05-178

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 18 h 15 il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

Kévin Maurice
Maire

Mélanie Ladouceur
Adjointe à la direction générale
et assistante-greffière

Je, Kévin Maurice, maire de la Ville de Brownsburg-Chatham, atteste, conformément aux articles 53 et 333 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Kévin Maurice, maire